

DES SERVICES POSTAUX
DE PARISSERVICES D'EXPLOITATION
de Seine-et-Oise et
de Seine-et-Marne

P.A.R. CIRCUIT D



Etablissement de correspondant postal à JANVILLE

Gérant : M^e PrandiLARDY C.P.N.B.
SEINE ET OISE

VERIFICATION SOMMAIRE exercée le 24 Octobre 1950.

Avance fixe (décomposition)	(Numéraire Figurines postales et timbres de quittances Pièces de dépense	4.500. 3.200 <u>Total: 7.500.</u>
Approvisionnement	(Suffisant. En rapport avec les besoins	
en timbre-poste " de quittances	(1409 ^{fr} (le complément de l'avance totale soit 609 ^{fr} perçus en numéraire).	
Distribution	(5 ^{es} effectués dans de très bonnes conditions par le correspondant	
Carnets 510 & 510 bis	(Bien servis dans l'ensemble. Ind. et Comp. des objets bien portés 2.510 soit été livrés entièrement. Filles 512 bien servies et classées par les us.	
Emission des mandats cartes	(Tenue du carnet 1406 bis : parfaite - Vérifié entièrement par le bureau N° de la dernière formule utilisée : 2281 (n° 2287)	
Colis postaux	(Vignettes Documents : Connaissance du service : <i>Supplément</i> Trafic :	
Colis commissions Perception des taxes	((
Contrôle du nombre des voyageurs	((
Classement et conserva- tion des bordereaux d'expédition n° 17	(Feuilles de caisse journalières (P.A.R. 7) de plus utilisées	
Archives	(Rangées avec soin	
Matériel	(Présenté en complet et en bon état.	

APPRECIATIONS de Mr. Brienmont

Agent Principal de surveillance.

M^e Prandi gère son établissement
dans des conditions très
satisfaisantes

.../...

Service
postal

Agréé par la Poste,
le correspondant
postal est contrôlé
tous les ans comme
tout responsable
d'établissement
postal.

Recto

SUITE DONNEE PAR LES SERVICES INTERESSES DE LA DIRECTION

SUITE DONNEE PAR LE RECEVEUR DU BUREAU D'ATTACHE

510 griffe' ds 25/10/50 par madame
Grandi

VISA DU GERANT

LARDY, le 10-11-50.

(Signature)

APPRECIATION DU RECEVEUR DU BUREAU D'ATTACHE

Dernière vérification: Sept 50
avis confirmés
très bonne gestion



LARDY, le 10/11/50

le Receveur,

(Signature)

APPRECIATION DU DIRECTEUR

même avis

PARIS, le 7 MARS 1951
P. le Directeur Régional,
Le Directeur chargé des Services
d'Exploitation de Seine-&Oise
et de Seine-&Marne,

(300/5/50)

RÉCÉPISSÉ
DU MANDAT N° 861

Montant. 500
Droit 20
TOTAL. 520

13 10 15
1965
CASSÉL NORD

Voir observations au verso

Type 3

Type 2 tardif

RÉCÉPISSÉ 27-6-67
DU MANDAT N° 584

Montant. 114,50
Droit. 0,50
TOTAL. 115,00

59-CASSEL NORD
8 11
27-6
1967

J. U. 821207.

Type R

N° 517
(J. S. 220372.)

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement Étiquette n°
Signature de l'agent

130 17-9
1965
504

contre-remboursement nature de l'objet
IR

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : M. CE TELE NI
25 avenue Tolbiac
à PARIS 16

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebus en cas de non-distribution.

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS Voir NOTA au verso.

Type 3 tardif

N° 517
(J. S. 320275)
63-1101-0-35025-2

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement Étiquette n°
Signature de l'agent

contre-remboursement nature de l'objet
RF

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : M. Resident Com. Propriétaire
Préfecture P.D.D.
à Clermont Ferrand

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebus en cas de non-distribution.

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS Voir NOTA au verso.

Récépissés de mandats et de recommandés

Timbres à date types 1/2

Type 1 (fabriqué
entre 1927 et
1929)
Sans nom du
département



Type 2 N° CP
en bas de la
couronne (L.G4
Fab.1929-1933)



Type 2 tardif
N° CP en bas
caractères plus
modernes (L.G7
Fab.à partir de
1940)



Type 3 Départ
en bas (L.G4
Fab.1929-1933)

Type 3 tardifs
Départ en bas
caractères plus
modernes (L.G7
et L.G4
Fab.à partir de
1940)



Traits communs à tous les timbres à date des différentes catégories
des bureaux secondaires jusqu'à l'uniformisation de 1966 :

- Millésimes à deux chiffres : 1904 – 31/12/1947,
- Millésimes à quatre chiffres : 1948 – 31/12/1951,
- Bloc horaire avec H ou * à partir de 1952.

Timbres à date types 2/2

Type 4 (fabriqué
entre 1932 et
1933)
Bas de
couronne vide



Type 5
N° CP et
département en
bas de la
couronne (Fab.à
partir de 1946)



Type P pour
plastique sans N°
de département
(L.G8 Fab.à partir
de 12/1962)



Type PN pour
plastique avec N°
de département
(L.G9 Fab.à partir
de 06/1965)

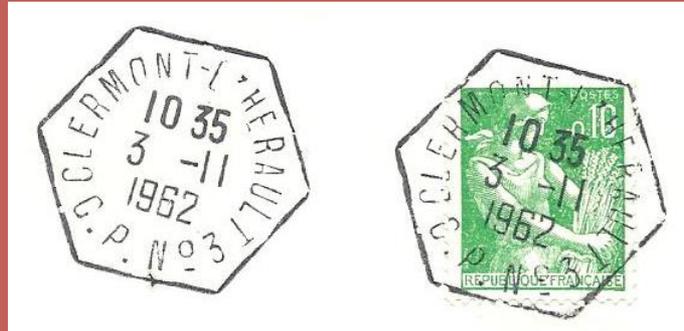


Type R (L.A9
Fab.à partir de
12/1966)



Timbres à date : principales variantes

Type 1 tardif
Sans nom du département,
hexagone plein
(erreur de fabrication ?)



Type 5
Traits continus
des RAR



Type 3 Traits continus des RAR

Type erroné des bureaux de distribution



Type R sans N°



Griffes de recommandation



3 types





POSTE AUTOMOBILE RURALE.

BORDEREAU D'EXPÉDITION

du bureau de _____
à l'établissement de correspondant postal
de _____ CP4
1^{er} } envoi du _____ 17
2^e }



I. — Montant des fonds envoyés pour :
a. Reconstituer l'avance fixe :
b. Toutes autres opérations
(Opérations inscrites aux carnets n° 592, mandats payables à domicile, etc.)
TOTAL.....

II. — Objets chargés et recommandés.	V. D.	L. R.	O. P. R. P. L. R.	TOTAL EN LETTRES.	ÉMARGEMENT.
Carnets n° 759 { D. C. N° 1		A	3	quatre	
{ D. C. N° 2					
{ D. C. N° 3					

III. — V. à R. et envois contre remboursement.	NOMBRE.	MONTANT.	ÉMARGEMENT.	OBSERVATIONS.
bord. n° 1491 { D. C. N° 1				
{ D. C. N° 2				
{ D. C. N° 3				

IV. — Mandats payables à domicile.	NOMBRE.	MONTANT.	ÉMARGEMENT.	OBSERVATIONS.
bord. n° 1420 { D. C. N° 1	2	2644		
{ D. C. N° 2				
{ D. C. N° 3				

V. — Figurines diverses.
(Valeur totale augmentée, le cas échéant, de la remise.)

VI. — Objets taxés, nombre : Montant total de la taxe à percevoir :

VII. — Communication du bureau d'attache :
a. Rectifications apportées à la feuille de caisse de la veille :

b. Divers :

L'Agent,

Le Receveur,

Nota. — Le présent bordereau doit être établi, même négatif, et accompagné :
a. L'envoi du matin dans tous les cas ;
b. L'envoi de l'après-midi lorsque la commune, siège de l'établissement, est dotée d'une deuxième distribution.
Il doit être soigneusement conservé par le correspondant postal pour être présenté à toute réquisition des fonctionnaires ou agents vérificateurs.

RECOMMANDATION IMPORTANTE.
Le correspondant est tenu de signaler au receveur du bureau d'attache, sans retard et, si possible, par téléphone : toute difficulté dans le montant des fonds ou des figurines annoncés et reçus, l'absence de tout objet chargé ou recommandé à distribuer ou de toute valeur à recouvrer inscrit sur un carnet n° 759 ou sur un bordereau n° 1491.

Recto

Service postal

Imprimé
PAR 17
avant la
seconde
guerre
mondiale

Verso

Bordereau d'expédition journalier du bureau de rattachement de Cérences dans la Manche à destination du CP de La Baleine (CP N°4), lequel n'a pas apposé son Tàd à réception.



POSTE AUTOMOBILE RURALE
BORDEREAU D'EXPÉDITION
 PAYRAC-LOT

P.A.R. N° 17
 (L) 420735
 64 110 000 078 3

du bureau de _____ à l'établissement de correspondant postal de _____

Timbre à date du bureau d'attache

Timbre à date de l'établissement postal

I - MONTANT DES FONDS ENVOYÉS POUR :

a. reconstituer l'avance fixe. _____

b. toutes autres opérations. _____

(Opérations inscrites aux carnets 592, mandats payables à domicile, etc.)

TOTAL. _____

1^{er}, 2^e ENVOI DU :

2 NOV. 1965

II OBJETS CHARGÉS ET RECOMMANDÉS	V. D.	L. R.	P. R.	TOTAL EN LETTRES	ÉMARGEMENT
Carnet n° 759					
D. C. N° 1.					
D. C. N° 2.					
D. C. N° 3.					

III - V. à R. ET ENVOIS CONTRE REMBOURSEMENT	NOMBRE	MONTANT	ÉMARGEMENT	OBSERVATIONS

IV - MANDATS PAYABLES À DOMICILE	NOMBRE	MONTANT	ÉMARGEMENT	OBSERVATIONS
Bordereau n° 1420				
D. C. N° 1.				
D. C. N° 2.				
D. C. N° 3.				

V - FIGURINES DIVERSES

(Valeur totale augmentée, le cas échéant, de la remise.)

VI - OBJETS TAXES NOMBRE _____ MONTANT DE LA TAXE À PERCEVOIR _____

VII - COMMUNICATION DU BUREAU D'ATTACHE

a. Rectifications apportées à la feuille de caisse de la veille : _____

b. Divers : _____

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Le correspondant est tenu de signaler au receveur du bureau d'attache, sans retard et, si possible, par téléphone : toute différence dans le montant des fonds ou des figurines annoncés et reçus, l'absence de tout objet chargé ou recommandé à distribuer ou de toute valeur à recouvrer inscrit sur un carnet n° 759 ou sur un bordereau n° 1491.

NOTA. — Le présent bordereau doit être établi, même négatif, et accompagner :

a. L'envoi du matin dans tous les cas.

b. L'envoi de l'après-midi lorsque la commune, siège de l'établissement, est dotée d'une deuxième distribution.

Il doit être soigneusement conservé par le correspondant postal pour être présenté à toute réquisition des fonctionnaires ou agents vérificateurs.

L'Agent,

Le Receveur,

Recto

Verso



Entre le dernier trimestre 1967 et la fin du premier trimestre 1968, les couronnes des timbres à date des CP à numéros sont remplacées : le nom de la commune apparaît. Seule trace encore visible parfois des CP, l'étiquette de recommandation .

Lettre recommandée remise au bureau de Cintheaux, ex CP N°8 du circuit de Caen. Timbre à date normalisé du 27/09/1967 mais avec le millésime et le bloc horaire à l'envers.



Origine



Organisation



Services postaux



Services commerciaux
complémentaires



Transport de voyageurs



Commissions



Voitures d'enfants et bicyclettes



Bagages accompagnés



Colis postaux

Transport de voyageurs

Dans le même ordre d'idées, elle a décidé de supprimer la sujétion, particulièrement lourde pour les conducteurs des véhicules, que constitue le découpage, à l'aide de ciseaux, des tickets-voyageurs.

Cette mesure sera également appliquée du 1er novembre 1957. Il suffira, désormais, que le conducteur :

- délimite par un trait au crayon de couleur le parcours emprunté par le voyageur (tracer un trait continu sur les noms des localités traversées par le voyageur : localités de départ, intermédiaires et d'arrivée);
- indique, comme actuellement, le prix du billet sur la souche et sur le billet;

- détache la partie à remettre au voyageur en laissant adhérente à la souche la partie où figurent les localités (voir modèle en annexe).

Le contrôle sera assuré :

a. Par le bureau d'attache :

- d'après le prix perçu par rapport au trajet indiqué sur la souche;
- b. Par les Inspecteurs principaux et les vérificateurs des services de distribution et de transport des dépêches en tournée :
- en rapprochant le billet de la souche (même numéro);
- en s'assurant que la localité où a lieu le contrôle fait partie intégrante du parcours indiqué sur la souche.

ANGERS, le 29 Octobre 1957

Le Directeur,

H. LE SCAO

ANNEXE

Billet délivré sur le trajet de
St-Pierre-des-Echaubrognes à Chanteloup.

détacher ici

S O U C H E		Billet remis au voyageur
N° 36	Cholet Gare	N° 36
---	Cholet P.T.T.	---
Département de	Mazières	Département de
MAINE-et-LOIRE	Toutlemonde	MAINE-et-LOIRE
-----	Chanteloup	-----
Poste Automobile	Somloire	Poste Automobile Rurale
Rurale	Les Cerqueux	-----
-----	Yzernay	Circuit de CHOLET-EST
Circuit de CHOLET-EST	Maulévrier	-----
-----	St-Pierre-des-Echaubrognes	TICKET-VOYAGEUR
	Loublande	(à conserver pour être présen- té à toute réquisition)
Prix perçu : =====	La Tessoualle	Prix perçu : =====
	Cholet P.T.T.	

Destinataires :

Receveurs des bureaux d'attache de la PAR
Correspondants postaux
Conducteurs de voitures PAR
V.E.D.T.

Circuit de TOUL - EST

<u>N° 590</u>		SOUCHE	
N°	067	Toul-Bureau	
Département de Meurthe-et-Moselle		Pierre-la-Treiche	
Poste Automobile Rurale		Chaudeney	
Circuit de Toul-Est		Dommartin	
Prix perçu :		Villey-le-Sec	
		Gondreville	
		Poste-de-Velaine	
		Velaine-en-Haye	
		Sexey-les-Bois	
		Aingeray	
		Fontenoy-sur-Mos.	
		Gondreville	
		Dommartin	
		Toul-Bureau	

Parcours effectué

Billet remis au voyageur

N° **067**

Département
de Meurthe-et-Moselle

Poste Automobile Rurale

Circuit de Toul-Est

**Ticket-voyageur à conserver
pour être présenté
à toute réquisition**

Prix perçu :

PTT NANCY - 6.000 - 3 59

Imprimé N°590, tiré à 6 000 exemplaires en mars 1959

Circuit de TOUL - OUEST

N° 591

SOUCHE

N° 044

Département
de Meurthe-et-Moselle

**Poste Automobile
Rurale**

Circuit de Toul-Ouest

Prix perçu :

Parcours effectué

Toul-Bureau
Toul-Gare
Trondes
Avrainville
Jaillon
Villey-St-Etienne
Francheville
Bouvron
Toul-Gare
Toul-Bureau

Billet remis au voyageur

N°

044

Département
de Meurthe-et-Moselle

Poste Automobile Rurale

Circuit de Toul-Ouest

**Ticket-voyageur à conserver
pour être présenté
à toute réquisition**

Prix perçu :

PIT NANCY 12000 - 2-62

Imprimé N°591, tiré à 12 000 exemplaires en février 1962

Circuit réunifié (en 1964) de TOUL

<u>N° 590</u>		SOUCHE		
N° 041		Toul-Bureau		
Département de Meurthe-et-Moselle		Chaudeney		
Poste Automobile Rurale		Dommartin		
CIRCUIT DE TOUL		Villey-le-Sec		
Parcours effectué	Prix perçu :		Gondreville	
			Poste-de-Velaine	
			Velaine-en-Haye	
			Sexey-les-Bois	
			Aingeray	
			Fontenoy-sur-Mos.	
			Gondreville	
			Villey-St-Etienne	
			Jaillon	
			Francheville	
			Bouvron	
		Toul-Bureau		

Billet remis au voyageur

N° 041

Département
de Meurthe-et-Moselle

Poste Automobile Rurale

CIRCUIT DE TOUL

**Ticket-voyageur à conserver
pour être présenté
à toute réquisition**

Prix perçu :

PTT NANCY 6.000 - 5 64

Imprimé N°590, tiré à 6 000 exemplaires en mai 1964

Commissions

COMMISSIONS

La poste automobile rurale assure entre deux points quelconques de son parcours les commissions de toute nature qui lui sont confiées.

A titre d'exemple, la poste automobile rurale se charge des commandes à faire chez n'importe quel commerçant qui lui est nommément désigné (boulangier, boucher, épicier, mercier, etc.), des ordonnances à faire exécuter chez les pharmaciens, etc., etc.

TABIF DES COMMISSIONS	}	0 à 3 kilos	0 fr. 60
		3 à 5 —	1 fr. »
		5 à 10 —	1 fr. 50
		10 à 25 —	2 fr. 25
		25 à 50 —	3 fr. 50

Bicyclettes accompagnées

1 fr.

(Non accompagnées, suivant le poids.)

Voitures d'enfant accompagnées

1 fr.

Les colis accompagnés, d'un poids inférieur à 10 kilos, ne sont passibles d'aucune taxe s'il peuvent être tenus sur les genoux par les voyageurs
Les colis encombrants, accompagnés, même d'un poids inférieur à 10 kilos, sont passibles de la taxe normale.

P. A. R.-15.

Nov. 1930. 1/20^{me}.
L. 42475

POSTE AUTOMOBILE

BULLETIN DE COM



M^{me} Madame Noseau
Condé

vous prie de bien vouloir remettre au préposé
de la Poste Automobile Rurale un sirop

pour la toux
pour un enfant
de 4 ans

à Pharmacie

Bougault

à Issoudun

Heure du passage de l'auto _____

_____ h. _____ et _____ h. _____

Stationnement _____

Bulletin de commande remis par la PAR à un pharmacien le 27
février 1934 : circuit d'Issoudun dans l'Indre, CP N°5 au type 2/32
de la commune de Condé.

TARIFS DE LA POSTE AUTOMOBILE RURALE

Par décision en date du 14 Décembre 1948, les tarifs de la
Poste Automobile Rurale ont été fixés comme suit: ~~à partir du 16
Décembre~~

A/ Tarifs des bagages accompagnés.

18 Fr	pour les colis de 0 à 5 kg et les voitures d'enfants
25 Fr	-d°- de 5 à 10 kg et les bicyclettes
35 Fr	-d°- de 10 à 25 kg
45 Fr	-d°- de 25 à 50 kg

B/ Colis et bagages non accompagnés

30 Fr	pour les colis de 0 à 3 kg
45 Fr	-d°- de 3 " 5 kg et les voitures d'enfants
55 Fr	-d°- de 5 "10 kg et les bicyclettes
75 Fr	-d°- de 10 "25 kg
100 Fr	-d°- de 25 "50 kg

C/ Tarifs à l'abonnement au mois

a) Lait au bidon

30 Fr par bidon d'une capacité maximum de 25 litres et par jour
60 Fr par bidon d'une capacité supérieure à 25 litres et par jour
Le retour du récipient vide est assuré gratuitement.

b) Lait au litre

2 Fr 25 par litre et par jour
Le retour du récipient vide est assuré gratuitement.

c) Pain

2 Fr 25 par kilogramme et par jour.

Les évolutions ultérieures des tarifs font apparaître :

- une dissociation plus marquée entre les colis non accompagnés et les bagages des voyageurs,
- des abonnements mensuels pour les commissions.